

Requérant-e (propriétaire)

Société :
Raison sociale :
Contact :
Adresse :
NPA / Localité :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte ou IBAN :

Informations liées à la société

Activité principale :
Nombre d'ETP :

Informations liées au projet

Descriptif et motivation du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est le stade d'avancement du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est l'impact escompté par le projet en termes de durabilité (impact environnemental et/ou social) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Début souhaité du projet : Durée estimée du projet :

Coût estimé du projet (CHF) :

Autres sources de financement envisagées :

.....

Liste des ressources humaines impliquées :

Client SED2

Je suis approvisionnée en énergie électrique par SED2 (le service électrique de Monthey) :

oui

non

Lieu et date :

Signature :

Le·la requérant·e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le·la requérant·e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles, ainsi que son annexe. La directive et l'annexe sont consultables sur le site web : www.monthey.ch/durabilite.

Exemples de projets

- ✓ **Mobilité**
 - Élaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilité entreprise
 - Mise en place de mesures de livraison verte (ex : cargo-bike)
 - Offre d'abonnements de transports publics pour les collaborateurs
 - Installation d'un parc de bornes de recharge
- ✓ **Énergie**
 - Audit énergétique de l'entreprise
 - Mise en œuvre de mesures de réduction des consommations d'énergies
 - Raccordement au thermoréseau
 - Rénovation énergétique de bâtiments
 - Installation d'équipements électriques tels que des horloges
- ✓ **Climat**
 - Réalisation d'un bilan carbone ou d'un diagnostic environnemental
- ✓ **Labels et certification durabilité**
 - Soutien à des labels, certifications et autres programmes spécifiques de développement durable pour entreprises (ex : ISO, Bcorp, Swiss Triple Impact, etc.)
- ✓ **Autres**
 - Politique d'achats, gestion des déchets, espaces verts, évolution du modèle d'affaires / écoconception (soutien pour repenser un produit)

Conditions de subventionnement

Dans le cadre de son programme de subventions pour les entreprises implantées sur son territoire, la ville de Monthey propose de soutenir financièrement des projets spécifiques favorisant l'adoption concrète d'activités de développement durable.

L'octroi d'une subvention est effectué à l'issue de l'étude du formulaire ci-dessous sur la base des critères d'éligibilité suivants :

- **Géographie** : L'entreprise doit être basée sur la commune de Monthey, c'est à dire avoir son siège social et son principal site opérationnel à Monthey.
- **Durabilité** : Le projet doit viser l'adoption d'actions directes en matière de durabilité (mobilité, énergies, climat, ressources et biodiversité, déchets, si autre : à spécifier).
- **Maturité** : Le projet doit être suffisamment mature, c'est-à-dire clairement défini, budgétisé et avec des ressources humaines et financières associées. Le projet doit être prêt à être mis en œuvre. À noter que la mise en œuvre peut avoir déjà commencé.
- **Motivation** : La mise en œuvre du projet et le recours à une subvention doit être motivé.
- **Montant** : Le montant de la subvention varie en fonction de la nature et du coût du projet, mais ne peut dépasser 20% du coût total et est de maximum 10'000 CHF. Le coût estimatif du projet doit être au minimum de 1'000 CHF pour bénéficier d'une subvention.

À noter que les projets peuvent être portés par un groupement d'entreprises (« projet inter-entreprises »). Dans ce cas de figure, merci d'indiquer toutes les entités concernées dans le formulaire.

Procédure

Etape 1 : Prise de contact

L'entreprise contacte le service énergie et développement durable de la Commune, de préférence au moyen de ce formulaire.

Etape 2 : Échange autour du projet

Un rendez-vous de maximum deux heures a lieu entre le porteur.euse de projet au sein de l'entreprise et un.e représentant.e de la commune. L'échange a pour but de clarifier le projet et remplir une grille d'évaluation.

Etape 3 : Décision de subventionnement

Le Conseil municipal a élu un groupe de travail ayant pour mission de définir et valider le montant de subventions. Le.le représentant.e communal présente et défend le projet devant le groupe. Une fois la décision actée, l'entreprise reçoit un courrier notifiant la décision, les documents à envoyer et les démarches à entreprendre.

Etape 4 : Versement de la subvention suivant les modalités définies

Etape 5 : Suivi des résultats

Quelques années suite à la mise en place de l'action, un bref entretien de feedback a lieu pour échanger autour des réussites et des difficultés du projet, ceci afin d'améliorer en continue les prestations dédiées aux entreprises.